

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/140
12 novembre 2001

(01-5744)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Quatrième session
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: français

MALI

Déclaration de S.E. Mme Toure Alimata Traore Ministre de l'industrie, du commerce et des transports

Tout d'abord, je voudrais féliciter et surtout remercier les autorités du Qatar pour la parfaite organisation de cette conférence, leur constante disponibilité et toutes les facilités accordées aux différentes délégations. Ces remerciements s'adressent également au Directeur général de l'OMC, M. Mike Moore, et à toute son équipe qui ont fourni un travail énorme depuis de longs mois, en préparation de la présente réunion.

La Conférence ministérielle de l'OMC se tient dans un contexte particulier, caractérisé depuis Seattle par une crise de confiance doublée d'une crise de sécurité. Les douloureux événements tragiques du 11 septembre 2001 doivent servir de détonateurs au monde entier pour une plus grande solidarité de la communauté internationale face à toute adversité d'où qu'elle vienne. Un des grands défis auxquels est confrontée la communauté internationale est bien sûr la création des conditions d'une croissance équilibrée et équitable de l'économie mondiale.

La présente rencontre après celle ratée de Seattle doit être l'occasion pour les pays Membres de l'OMC de trouver les voies et moyens permettant une répartition équitable des fruits de la croissance du commerce. En effet, malgré l'objectif déclaré de la libéralisation du commerce, à savoir l'amélioration de la croissance économique, les résultats tardent à se manifester concrètement dans la plupart des pays en voie de développement. Pour ces derniers, le commerce occupe une place de choix dans le développement socioéconomique. Aussi, au Mali, le secteur commercial, y compris les services, représente 36 pour cent du produit intérieur brut (PIB). À ce titre, il constitue l'un des principaux secteurs pourvoyeurs d'emplois, donc un facteur de croissance économique soutenu et durable. Le développement de ce secteur a été retenu comme un des objectifs prioritaires de la lutte contre la pauvreté.

Certes, certaines initiatives allant dans ce sens ont été déjà prises. Nous saluons dans ce cadre les initiatives prises par l'Union européenne, les États-Unis et d'autres partenaires en matière d'accès au marché des pays en voie de développement.

Les procédures de mise en œuvre de certaines d'entre elles doivent cependant être allégées en vue de la réalisation des objectifs attendus de ces initiatives, à savoir une plus grande participation des pays bénéficiaires au commerce mondial.

En d'autres termes, notre quatrième Conférence doit jeter les bases pour le développement durable de tous les pays, notamment ceux moins avancés. Pour ce faire, nous souhaitons faire quelques recommandations par rapport à certains thèmes qui y seront débattus.

S'agissant de l'accès au marché, il est vrai que des efforts ont été faits en matière de franchise de droits. Il est toutefois certain que les résultats escomptés ne seront obtenus que si l'offre existe. En

effet, l'insuffisance de l'offre et sa faible diversification sont un handicap majeur d'accès au marché pour les pays en voie de développement, particulièrement pour les PMA. Le Cadre intégré lancé depuis la Conférence de Singapour constitue la réponse à cette préoccupation des pays les moins avancés. Force est de constater que sa mise en œuvre a été timide. C'est pour cela que le Mali souhaite que cette conférence prenne une décision visant à concrétiser les actions inscrites dans ce cadre.

Pour ce qui est de l'agriculture, il est regrettable de constater que les énormes subventions à l'exportation de même que les soutiens internes accordés par certains Membres de l'OMC rendent les produits agricoles des pays en voie de développement non compétitifs. Par ce fait, ils constituent aujourd'hui un véritable obstacle à l'accès des pays en développement au marché, en dépit des initiatives prises par ailleurs pour faciliter cet accès. Aussi le développement du secteur agricole qui occupe la majorité de la population active des pays en développement (exemple pour le cas du Mali, 80 pour cent de la population active) se trouve hypothéqué.

Quant à l'Accord sur les ADPIC, il est évident que le Mali soutient tous les programmes de recherche allant dans le sens de l'amélioration de la santé publique. Il est important dans le cadre de la lutte contre la pauvreté que les Membres de l'OMC réaffirment qu'aucune disposition de cet accord n'empêche un État de prendre des mesures appropriées pour avoir accès aux médicaments à bon prix et promouvoir la santé publique. Cette réaffirmation doit être d'autant plus claire et précise qu'il s'agit pour les pays en développement d'un problème de survie des populations confrontées à des nombreuses pandémies comme le SIDA.

Nous nous réjouissons du principe d'un traitement spécial et différencié en faveur des PMA. Compte tenu des résultats mitigés de l'application de ce traitement, la Conférence doit prendre une décision donnant à ce traitement un autre contenu qui tienne compte de la particularité de ces pays.

Enfin, le Mali appuie un système du commerce international ouvert permettant à tous les Membres de l'OMC de tirer profit de l'accroissement du commerce mondial.
